

# Global **Investment Views**



### **JUILLET 2020**

# UNE VOIE SEMÉE D'EMBÛCHES VERS LE « MONDE D'APRÈS »



Les mesures politiques mises en place face à la crise changent la donne pour les marchés, les incitant à intégrer un scénario extrêmement optimiste de fin de cycle du virus. Ces prévisions pourraient toutefois se révéler trop optimistes et le moindre dérapage pourrait enflammer les marchés.

## PRINCIPAUX AXES D'INVESTISSEMENT



### L'EUPHORIE DU MARCHÉ FAIT **OUBLIER LE BESOIN DE PRUDENCE**

La reprise actuelle est le résultat de mesures politiques et d'un enthousiasme excessif autour du redémarrage des économies. Cependant, les bénéfices des entreprises sont un critère essentiel et les investisseurs doivent se montrer vigilants face à la volatilité liée aux élections américaines et aux risques d'une deuxième vague.



### RATTRAPAGE **DE L'EUROPE**

Dans un contexte où nous prévoyons une rotation vers les actions sous-évaluées et cycliques<sup>2</sup>, les actions européennes pourraient combler l'écart avec leurs homologues américaines. Les investisseurs doivent conserver une gestion active et maintenir une liquidité<sup>3</sup> suffisante pour bénéficier de cette reprise.



#### **OPPORTUNITÉS SUR LES OBLIGATIONS D'ENTREPRISES**

Les investisseurs ont tout intérêt à explorer le crédit investment grade<sup>4</sup> et le crédit à haut rendement de grande qualité, qui bénéficient du soutien de mesures fiscales et monétaires, mais doivent se montrer très sélectifs. L'un des aspects essentiels est d'être attentif aux défauts et aux révisions à la baisse.



#### **RECHERCHER DE NOUVEAUX** THÈMES STRUCTURELS

La crise de la Covid-19 devrait accélérer les investissements ESG5, la société réévaluant la contribution des entreprises. Les investisseurs devraient explorer les questions ESG, qui deviendront un courant dominant, et d'autres thèmes, tels que la nouvelle route de la soie pour des rendements durables à long terme.

# SE PRÉPARER AU MONDE D'APRÈS AVEC PRÉCAUTION



L'environnement actuel est caractérisé par certains risques baissiers, mais il serait imprudent, dans ce même contexte, de lutter contre le « bazooka » de liquidités des banques centrales. Les investisseurs seraient donc bien avisés de faire preuve de sélectivité et de maintenir la protection de leur portefeuille afin de ne pas se retrouver avec des actifs de faible qualité lorsque les mesures politiques prendront fin.



En savoir plus sur Amundi Asset Management en ligne : http://amundi.com













1. Volatilité : mesure l'amplitude de la variation de la valeur d'un actif pendant une période donnée. Une volatilité importante traduit généralement une forte exposition au risque. Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est importante, mais le risque de perte l'est aussi. 2. Titres cycliques : le cours des valeurs cycliques a tendance à suivre l'évolution des cycles économiques. Sont considérées comme cycliques les valeurs des secteurs de l'automobile, de l'immobilier, des

biens d'équipement, de l'énergie, des loisirs, des médias ou des technologies. 3. Liquidité : capacité et rapidité avec laquelle il est possible d'acheter ou de vendre un actif sur un marché sans que les prix du support n'en soient fortement affectés. La notion de liquidité s'applique à l'ensemble des actifs bancaires, financiers, ... Pour beaucoup d'acteurs économiques, la liquidité mesure la capacité à assumer ses différentes échéances financières à court terme dans le cadre de son

activité courante. L'insuffisance de liquidités peut conduire à des situations de cessation de paiement. 4. Investment grade : caractérise les titres émis par un émetteur de titres de créances négociables (bons du Trésor...) ou d'obligations dont la notation Standard & Poor's est supérieure ou égale à BBB-.

Les obligations « investment grade » sont considérées par les différentes agences de notation comme présentant un faible risque de non-remboursement. AAA est la meilleure note possible pour un émetteur « investment grade ». « Investment grade » s'oppose à « speculative grade » ou « high yield » qui caractérise la dette d'un émetteur dont la note est inférieure à BBB- et correspond à un risque financier élevé.

5. ESG : critères utilisés pour évaluer la prise en compte par une entreprise des impacts Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans son activité. La prise en compte de ces critères au-delà des critères financiers traditionnels distingue l'investissement socialement responsable (ISR) des gestions traditionnelles.

INFORMATIONS IMPORTANTES Sauf indication contraire, toutes les informations figurant dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management et sont exactes au 15 juillet 2020. Les opinions concernant les tendances de marché et les tendances économiques qui y sont exprimées engagent leur auteur et pas nécessairement Amundi Asset Management. Elles peuvent être modifiées à tout moment en fonction des conditions de marché et autres et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs mentionnés produiront les performances escomptées. Ces opinions ne sauraient être considérées ni des conseils d'investissement ni comme des recommandations de titres, pas plus qu'elles n'augurent l'intention d'Amundi Asset Management de réaliser des opérations sur un produit en particulier. Rien ne garantit que les prévisions de marché formulées dans ce document se réaliseront ou que les tendances qui y sont évoquées se poursuivront. Ces opinions peuvent être modifiées à tout moment en fonction

des conditions de marché ou d'autres facteurs et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs qui y sont mentionnés produiront les performances escomptées. Tout investissement implique des risques, y compris des risques politiques et un risque de change. La performance et la valeur nominale d'un investissement peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et chaque investisseur court le risque de perdre la totalité du capital qu'il a investi. Ce document ne constitue pas une offre à souscrire des parts d'un fonds de placement ou des services, pas plus qu'il ne constitue une invitation à vendre des parts d'un fonds de placement ou des services.

Amundi Asset Management, société par actions simplifiée au capital social de 1 086 262 605 EUR - Gestionnaire de portefeuille réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro